

Le 9 mai 2022

Résolution du conseil d'établissement de l'école Barthélemy-Vimont

Objet : Montant demandé aux parents pour les cahiers d'activités, cahier maison et agenda et utilisation des listes de fournitures scolaires

Lors de la rencontre du conseil d'établissement du 9 mai 2022, il a été proposé par :

et appuyé par :

- D'autoriser l'école à demander aux parents un montant maximal de 50\$ pour les élèves de l'école (même montant maximal que l'année scolaire 2021-2022. Ce montant sert à acheter l'agenda, les cahiers d'exercices - s'il y a lieu - et les frais de photocopies pour les cahiers maisons (matériel périssable).
- La ventilation de ce montant sera indiquée dans la lettre aux parents remise en début de l'année par chaque titulaire.
- D'autoriser l'école à utiliser les listes de fournitures scolaires de 2021-2022, à les adapter et à s'assurer que leur contenu soit similaire à celles de cette année. Quelques légères modifications et ajouts pourraient être faites.
- La direction va s'assurer que ces listes respectent la politique relative aux contributions financières des parents.

Mme Adama Diallo, présidente du conseil d'établissement,

Date : _____